



syndicat Protection sociale Haute Normandie  
6 rue Louis Blanc 76100 Rouen  
[sud@ce-cpamrouen.com](mailto:sud@ce-cpamrouen.com) [www.sud-protectionsociale.org](http://www.sud-protectionsociale.org)  
06 88 06 73 34

## QUELQUES INFOS DE RENTREE

### Ils veulent attaquer nos retraites :

Le gouvernement a annoncé qu'il entend repousser l'âge de la retraite à **67 ans** et porter à **42 ans** le nombre d'annuités nécessaires au versement d'une retraite à taux plein !!

Il désire également retarder le droit à la retraite complémentaire. Des négociations sont prévues courant 2010.

Cette réforme serait nécessaire « parce que la durée de vie s'allonge », nous serine t-on ?!

Or, nous savons que le déficit de notre régime est dû essentiellement, au manque de cotisations : envolée du chômage et des licenciements, stagnation des salaires, primes non soumises à cotisations, sans oublier les exonérations de cotisations patronales non intégralement compensées par l'Etat. Dans ce contexte notre couverture sociale dans son ensemble (retraite, mais aussi sécurité sociale, caisse de chômage, CAF...) est remise en cause.

Les actions nationales de janvier et mars 2009 avaient quelque peu calmé les « réformes », force est de constater que sans une véritable mobilisation, les attaques contre les salariés vont redoubler.

SUD Protection Sociale, regroupé dans SOLIDAIRES met tout en œuvre pour que les conditions de cette mobilisation soient réunies.

### Utilisation du privé : Ca se passe dans une CPAM:

Voici un extrait d'un tract de SUD CPAM Paris  
**MUTUALISATION ET SOUS TRAITANCE**

*Depuis le 4 mai 2009, la direction générale de Paris fait traiter par la CPAM 92, 4 000 feuilles de soins papier par jour.*

*A compter du 15 septembre, ce sont 15 000 feuilles de soins qui seront confiées à un prestataire privé (près de 4 millions par an). Cette externalisation représente la charge de travail de 45 agents à temps plein.*

*Ce dispositif est appelé à s'étendre et aucune garantie réelle n'est apportée sur le maintien des 25 TSD affectés actuellement à la saisie des données dans les unités de traitement (essentiellement à Paradis).*

*A quand dans les autres CPAM ?*

### Promotions 2009 : Pas tous égaux

La Direction a dévoilé les promotions et attribution de points de compétence cet été.

On peut constater qu'en période de crise, la Direction a plutôt choisi d'aider les gros salaires ; en effet, ce ne sont pas moins de 2 niveaux 9 et 4 niveaux 8 supplémentaires qui ont été accordés (en plus des 3 niveaux 8 accordés en début d'année)

Rappelons qu'en 2008, il y avait eu 5 nominations au niveau 8 (dont un a quitté la caisse)

Avec un total de 2 niveaux 9 et 12 niveau 8 sur un total de 88 cadres, on peut dire que la caisse est bien fournie en « cadres supérieurs » et que ça va coûter cher en prime de résultat !!

Et que dire quand on voit que certains cadres bénéficient chaque année (ou presque) soit d'une promo (changement de niveau) soit de points de compétences (12 ou 15 points) soit des 2 !!!

D'autres cadres, eux, sont régulièrement « oubliés » ou « mis au placard ».

Et que dire des employés qui eux n'ont droit qu'à 7 malheureux points accordés généreusement tous les 4, 5 ans quand ils ne sont pas totalement oubliés comme cela est le cas pour une vingtaine de collègues !!

Il ne s'agit pas pour SUD, de faire de « l'anti-cadre primaire ».

Il s'agit simplement de souligner les différences de traitement entre collègues qui toutes et tous font leur travail et font, à leur niveau fonctionner la caisse.

Les seuls responsables de cette situation sont les agents de Direction, qui par cette politique essaient de diviser les collègues entre eux et espèrent les « acheter » pour qu'ils soient à leurs bottes.

SUD considère que chacun justifie d'avoir son activité reconnue et doit bénéficier régulièrement d'un avantage ; surtout qu'en cette période de crise, on a tous besoin d'un peu de sous pour finir le mois.

SUD plaide pour la transparence et demande que la liste des bénéficiaires des points de compétence soit diffusée sur l'Intranet ; à ce jour la Direction ne l'a toujours pas fait, c'est pourquoi, SUD a affiché cette liste sur ses panneaux syndicaux

### **Grippe H1N1 : Ne pas faire n'importe quoi !**

La grippe est le sujet d'actualité de l'été ; pendant qu'on parle de la grippe, on ne parle pas de la crise et des conséquences sociales.

Les grands bénéficiaires sont les labos qui vont s'enrichir en vendant un vaccin dont on ne sait pas quand il sera prêt et s'il sera efficace.

Pour SUD, s'il est juste de prendre des précautions, il ne faut pas tomber dans la parano.

La CPAM Rouen, bon petit soldat, obéissant à la CNAM qui elle même reçoit ses ordres de Mme Bachelot (ministre qui dans le civil est pharmacienne!), prépare un PCA (plan de continuité des Activités) ; Un seul petit problème, c'est que la Direction « a oublié » d'informer les instances (CE, CHSCT) et les élus. Nous avons été obligés de demander à être informés pour qu'ils le fassent ; dommage pour une Direction qui se flatte d'appliquer le dialogue social. !

Et que dire de la première mesure consistant à demander les numéros de téléphone personnel pour prévenir les agents d'une éventuelle fermeture s'il y a une forte pandémie ; c'est peu crédible car on a du mal à imaginer nos collègues du service du personnel appeler les 600 agents le matin avant que ces derniers arrivent à la caisse... à moins que nos collègues couchent au service du personnel en cas d'épidémie grave . A moins que – nous avons toujours mauvais esprit - dans un 2<sup>ème</sup> temps ces numéros de téléphones soient utilisés pour rappeler des collègues en congés pour revenir travailler pour remplacer les malades !!!

Et en plus, la Direction « oublie » de préciser que c'est facultatif ! (le message sur Intranet du 13 août pousse le vice à dire que c'est facultatif ( sur la demande des syndicats mais précise que c'est « conseillé » !!! Conseillé par qui ? par la Direction ? par la CNAM ? Ce qui est sûr c'est que ce n'est pas le code du travail qui dit que c'est « conseillé ».

La Direction a été obligé d'annuler sa première demande car la procédure utilisée n'était pas conforme aux préconisations de la CNIL qui exige une confidentialité dans le recueil de ce type de renseignements personnels !!

### **Fusion d'organismes : pour réduire les effectifs**

Pendant les vacances, les fusions continuent, de nouveaux décrets de fusions sont sortis au journal officiel au mois d'août.

A Rouen , Elbeuf et Dieppe, les groupes de travail se multiplient pour mettre en place cette fusion.

On remarque quand même que c'est plutôt Rouen qui absorbe les autres caisses : Par exemple, on constate que certains services se recentrent sur Rouen (comme les RPS), des cadres sont transférés vers Rouen...

Ce sont des collègues qui voient leur activité être transférée vers un autre organisme et sont obligés de se reconverter. Certes la Direction se vante de laisser plusieurs choix à ces collègues mais ce choix reste limité aux besoins de la Direction.

Cette fusion a aussi des conséquences pour le comité d'entreprise ; la Direction a fait le choix de mettre en place un CE unique commun à Rouen , Elbeuf et Dieppe.

Prenant acte de cette décision, SUD et les autres organisations syndicales de Rouen souhaitent que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, tous les agents des 3 caisses puissent bénéficier des mêmes droits ; tel est le sens du projet de la mise en place de séjours 2010 communs pour les 3 sites. Il est dommage qu'une organisation syndicale de Dieppe et d'Elbeuf l'ait refusé et joue la politique « de la terre brûlée ». Les élections prévues au printemps 2010 permettront aux agents de choisir leur CE.

Le choix de SUD , qui reste opposé au principe même des fusions, est de faire passer les intérêts du personnel avant les querelles de boutiques syndicales.

### **Restructuration : quel chantier !**

Le 28 août, les responsables du département PN, ou plutôt les chefs de chantier envoyaient leurs félicitations à leurs équipes. Depuis le début de l'année, la grande restructuration portait ses fruits, on n'était plus dans la gadoue, le chantier avançait bien, plus de solde.

Et puis le 3 septembre, les chefs de chantier s'aperçoivent qu'un bâtiment s'écroule sous les réclamations, les régularisations, etc... et c'est le branle bas de combat !

On fait appel aux compétences des travailleurs des anciens services : les tâches du 3<sup>ème</sup> étage montent au 6<sup>ème</sup> étage et les tâches du 6<sup>ème</sup> étage descendent au 3<sup>ème</sup> étage !

Quel chantier ! l'entrepreneur est il au courant que le bâtiment ne va plus ? qu'est ce que c'est ce bazar ? Les agents ne comprennent pas cet affolement, ils vivent sur ce chantier depuis le début de l'année et ce sont eux qui triment alors que maintes fois ils ont dénoncé cette n-ème réorganisation. Lucides, les agents voyaient bien les réclamations et les régularisations s'entasser et encombrer le chantier. Mais les chefs de chantier fermaient les yeux, le solde baissait : Le patron devait être content!! Il faut aussi dire qu'il n'y a jamais eu autant de CDD (corvéables à merci) dans ce département !

Voilà où en est l'efficacité du chantier PN et si celui-ci s'arrêtait à cause des intempéries ?

Ou à cause du ras le bol de ses ouvriers ?